



Séparation et la sortie du territoire

Par **hassou**, le **22/06/2011** à **17:25**

Bonjour, je me suis séparée de mari l'année dernière cause drogue et violence j'ai trois enfants en bas âge mon ex veut prendre mon grand fils qui a 8 ans à l'étranger sénégal je sais qu'il n'a pas le droit comme indiqué sur l'ordonnance de non conciliation mais la question comment activer ce droit (prendre mon autorisation) je vous remercie

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **18:31**

Que dit exactement l'ONC à ce sujet ?
L'ONC date de quand et est-ce que l'instance de divorce a été introduite (procédure à faire après l'ONC) ?

Par **hassou**, le **22/06/2011** à **18:42**

bonjour merci pour la réponse depuis 07 2010 j'ai une ordonnance de non conciliation on est pas divorcé encore c'est indiqué la sortie du territoire il faut l'accord des deux parents mais comment je fais ce que je fais la demande à la gendarmerie merci

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **14:23**

[citation]est-ce que l'instance de divorce a été introduite [/citation]

L'enfant a la double nationalité ?

Par **hassou**, le **23/06/2011** à **22:32**

bonsoir mes trois enfants sont nés en france leur père d'origine algerienne mais il est né en france et moi algerienne je pense qu'il ont la double nationalité merci

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **23:04**

Vous pensez ? mais leur naissance a été déclarée en Algérie ou non ?
C'est important de le savoir, parce que s'ils sont sur le passeport algérien du père, ils peuvent sortir quand bon leur semble

Par **hassou**, le **24/06/2011** à **15:31**

bonjour non j'ai pas un carnet de famille en algerie on s'est marié en france donc mes enfants ils sont pas déclarés en algerie on a que le carnet de famille français merci

Par **hassou**, le **03/07/2011** à **14:23**

bonjour svp j'attends toujours la reponse merci

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **14:30**

On ne peut vous répondre si de votre côté, vous ne savez pas si vos enfants ont la double nationalité

Par **hassou**, le **03/07/2011** à **14:46**

bonjour ex mari il a deux passeports français et algériens il est né en france moi j'ai que la nationalité algérienne on s'est mariés en france mes enfants sont nés en france ils ont leur carte identité française leur photo est sur mon passeport car mon mari il m'a pas accompagner en voyage vers l'algerie la question est ce que mes enfants sont algériens par rapport a leur parents ou il faut la demander par des demarche administraives je sais que la question il faut la poser au consulat algérien a part ça j'ai appeler la prefecture il m'ont dit de

faire une opposition interdiction sortie du territoire j'ai le droit de la faire car sur l'ordonnance de non conciliation la sortie du territoire ets un accord comun merci pour votre comprehension

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **15:47**

Oui, vous avez le droit, mais s'il a un passeport permettant de faire sortir les enfants et qu'il va prendre l'avion à bxl ou le bateau en Italie

Par **hassou**, le **03/07/2011** à **15:53**

merci pour la réponse c'est pour ça la prefecture m'on dit de venir au service des passeport pour faire l'interdiction de sortie du territoire pour 1 an sur ordinateur car mes enfants ils seront a ffichés par une interdiction de sortie merci